

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 AOUT 2025

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq août 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14/08/2025

PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire
M. BARNY Jean-François, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, Mme BRODU NOEL Clarisse, Mme BARBOT Marina, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme BELIN Nastasia, Mme SIRE Nathalie, M. MICHAUX Francis
Absents excusés : M. HOSTEING Etienne, Mme LAURICHESSE Léa, M. GILLARDEAU Romain, Mme SEGUINOT Clémence
Procuration : Mme LAURICHESSE Léa a donné procuration à M. PERRIN Vincent et M. GILLARDEAU Romain a donné procuration à M. GEORGES Laurent
Secrétaire de séance : Mme MICHELET Karine

Démission de M. DERET Wesley le 27/06/2025 ainsi que des 5 colistiers suivants à savoir Mme BLEUVAIS Sarah, M. MENAGER Sébastien, Mme BRETAGNE Janine, M. BROWN Joël et Mme LAURICHESSE Colette.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, stipulant que la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste sans que celui-ci en ait à accepter le mandat : M. MICHAUX Francis a donc la qualité de conseiller municipal.

► **M. MICHAUX demande à intégrer les commissions communales suivantes : Finances-économie, aménagement du territoire-voirie, bâtiments-patrimoine, plaine de jeux, PNU et commission de contrôle des listes électorales, demande validée par le Conseil Municipal (2025-06-01)**

► **Le compte-rendu de la réunion du 23/06/2025 transmis par voie électronique à l'ensemble du conseil municipal n'appelle aucune observation et est validé à l'unanimité des membres présents.**

► **Les décisions prises au titre des délégations du conseil municipal ont été communiquées par voie électronique à l'ensemble des conseillers municipaux et n'appellent pas de question.**

1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Ballastières accord de principe procédure « biens vacants et sans maître » (2025-06-02)

► **L'assemblée délibérante valide le lancement d'une procédure « biens vacants et sans maître » dans le cadre de l'opération de remembrement du site des Ballastières sur les parcelles recensées et identifiées pouvant être « sans maître » à savoir les parcelles C 286, C 277, C 29, C 37, C 52, C53, C 301, C 81, A 319, A 313 pour une contenance d'environ 1,4 hectare et mandate M. le Maire à l'exécution de cette décision.**

1.2 Dénomination lotissement communal (2025-06-03)

► **Dénomination du lotissement communal : lotissement les Marcioux.**

1.3 Validation convention installation bornes électriques Grand Cognac (2025-06-04)

► Le conseil municipal valide les termes de la convention d'installation de bornes de recharge électrique IRVE, convention passée avec Grand Cognac et autorise M. le Maire à la signer.

1.4 Acquisitions (prix) terrains Biard – aménagement RD 24 sécuritaire en traversée d'agglomération (2025-06-05)

Dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la RD24 en traversée d'agglomération à Biard

► le Conseil municipal valide les acquisitions des parcelles AB 379 d'une superficie de 386m², M 1083 d'une superficie de 618m² et M 371 de 55m² au prix de 3€ TTC le m², précise que les frais de notaire seront supportés par la collectivité, le dossier sera suivi par Me BERTET et M. le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette décision.

2 FINANCES-RESSOURCES HUMAINES

2.1 Vente terrain Grandes Versennes (2025-06-06)

Suite à la demande de trois riverains du quartier de la Couture domiciliés au n°29,31 et 33

► l'assemblée délibérante accepte de céder une partie de la parcelle AM 113 pour agrandir les fonds de jardins des 3 habitations à raison de 420m², 880m² et 380m² au prix de 3€ TTC le m² (prix tenant compte du prix de la terre agricole et du coût du bornage supporté par la collectivité). M. le Maire est mandaté à l'exécution de cette décision.



2.2 Vente bois peupleraie Gondeville

La commune de Segonzac est propriétaire d'une peupleraie sur la commune de Mainxe-Gondeville d'une superficie totale de 1,0529ha arrivée à maturité pour faire l'objet d'une coupe.

L'association syndicale libre de gestion forestière de la Charente cognaçaise accompagne les propriétaires forestiers dans la gestion de leur parcelle. Après plusieurs recherches pour trouver un acquéreur, le groupe GARNICA Samazan a fait une offre à hauteur de 13 728€ pour 176 arbres coupés.

► Le conseil municipal ne statuera pas sur une unique offre et demande à avoir d'autres propositions financières. Ce point sera revu prochainement avec des éléments financiers complémentaires.

2.3 Redevance occupation du domaine public GRDF (2025-06-07)

► Le conseil municipal valide la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel et les occupations provisoires perçue en 2025 pour un montant global de 1 236€.

2.4 Dotation solidarité communautaire financement opération d'investissement (2025-06-08)

Sachant que par courrier en date du 03/03/2025 l'agglomération de Grand Cognac indiquait que le montant de la Dotation Solidarité Communautaire (DSC) pouvait être mobilisé jusqu'au 31/12/2025 :

► l'assemblée délibérante valide le plan de financement de l'opération de la plaine de jeux et positionne l'intégralité de la DSC à savoir 105 481€ sur le programme.

2.5 Décisions budgétaires

► Pour régularisation et à la demande de M. le Trésorier, le Conseil municipal autorise M. le Maire à mandater la dépense d'un montant de 57 098.56€ de l'entreprise GRANDEAU portant sur les travaux de couverture réalisés à titre de l'opération « couvertures 2023 » (2025-06-09)

► Afin de finaliser les travaux de reprise de la voie communale des Grandes Versennes, travaux confiés à l'entreprise LAGARDE, l'assemblée délibérante autorise M. le Maire à réaliser la dépense pour un montant TTC de 47 375.71€ (2025-06-10)

2.6 Création d'un poste à temps plein d'adjoint technique au 01/11/2025 (2025-06-11)

Afin de répondre aux missions et besoins des services techniques pour l'entretien des espaces verts et autres missions complémentaires

► le conseil municipal accepte de créer à compter du 01/11/2025 un poste d'adjoint technique à temps plein (35h/semaine annualisé).

3 ENFANCE-JEUNESSE

3.1 Validation nom école primaire (2025-06-12)

En raison de la fusion des écoles publiques maternelle et élémentaire à la rentrée de septembre 2025, et suite aux votes des parents d'élève

► le conseil municipal valide le nom de l'école primaire « les vignes argentées ».

4 QUESTIONS DIVERSES

Frairie : remerciements à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette manifestation, appréciée d'un très grand nombre. Un bilan sera fait prochainement.

Jumelage : renouvellement de la charte avec Segonzano à l'occasion du 40^e anniversaire, très jolis moments de partages.

Retour sur les manifestations en période estivale : festival des majorettes très beau spectacle malgré le mauvais temps, bal des pompiers, 3 coups de Jarnac, Nuits blanches en pays jaune d'or (dernière séance 29/08/2025), Red knights France au profit d'une oeuvre caritative.

Focus sur les prochains temps forts : salon des collectionneurs le 06/09/2025, forum des associations le 13/09/2025, l'assemblée générale Cittaslow le 20/09/2025 suivi le dimanche d'une animation où l'ensemble des segonzacais seront conviés, sans oublier le week end des journées du patrimoine aux mêmes dates.

Rentrée scolaire : accueil le samedi matin 30/08/2025 des nouveaux parents et visite des locaux scolaires.

Halte de nuit : chiffres du 1^{er} semestre 2025 : 170 nuités et un remboursement de l'Afus 16 de 1360€ (8€/nuité), des charges (fluides, entretien locaux ...) de 2 174€ soit un reste à charge pour la collectivité de 814€. Cette structure est utile sur le territoire.

Agence postale communale projet installation immeuble 12 rue P. Frapin : compromis déjà signé et signature de l'acte de vente le 04/9/2025. Plans et travaux validés par les services de la Poste, les devis sont en cours, prise en charge de l'intégralité des travaux par la Poste exception faite de la téléphonie, ouverture au 01/01/2026.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé la séance est levée à 22h26